

Cadre de vie

La CAPM est en charge de la collecte des déchets de l'Agglomération et met tout en œuvre pour sensibiliser les habitants du Pays de Meaux au tri sélectif afin de préserver notre environnement.

La CAPM s'est récemment doté d'une nouvelle commission consacrée au Développement Durable. Elle se donne pour mission d'améliorer considérablement le cadre de vie des habitants de l'agglomération en mettant à leur disposition des moyens de transport alternatifs, en menant des projets d'urbanisme qui respectent les normes de Haute Qualité Environnementale (HQE) et en préservant la biodiversité.



DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Lancé en 2007, le Grenelle de l'environnement ambitionne de remettre notre écosystème au cœur de nos préoccupations de tous les jours afin de mieux le préserver et d'en avoir une pratique responsable.



LE BÂTIMENT

La CAPM s'investit :

- **Dans un projet de thermographie aérienne :** cette technique novatrice qui consiste à prendre des photos infrarouges permettra de rendre visible les déperditions des habitats individuels et des bâtiments publics notamment au niveau de l'isolation des toitures. Cette étude a été réalisée en 2011.
- **Dans la création d'un espace info Énergie :** cet espace réunit de nombreux spécialistes qui apportent des réponses aux questions que se posent les habitants de l'agglomération sur l'efficacité énergétique et le changement climatique. Un partenariat avec l'ADEME a été initié afin de rendre plus efficace ce centre de renseignement.
- **Dans la revalorisation des aides financières** à la réalisation de travaux d'énergie dans le cadre de l'OPAH.

URBANISME

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement vise à favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, mieux articulé avec les politiques de l'habitat, de développement commercial et de transports et améliorant la qualité de vie des habitants.

La CAPM s'investit :

Dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) élaboré dans le souci de l'environnement et inscrit dans une démarche de type Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

Dans les éco-quartiers de Meaux et de Trilport, véritables vitrines de la politique de Développement Durable menée dans l'Agglomération.



TRANSPORT

La CAPM s'investit :

Dans l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement (PLD) qui revalorisera le réseau viaire actuel tout en mettant en avant les modes de transport alternatifs (constitution d'un réseau de pistes cyclables intercommunal).
Dans le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

ENERGIE

La CAPM s'investit :

Dans des projets de parc solaires. En soutenant 3 projets de parcs solaires sur le territoire de l'agglomération : celui de Meaux (26 hectares), celui d'Isles-les-Villenoy (25 hectares) et celui de Poincy (10 hectares), la CAPM a la volonté de faire de l'Agglomération un exemple en matière d'énergie renouvelable. Le projet de Meaux par exemple représente un investissement de 42 millions d'euro. Il permettra d'éviter le rejet de plus de 5 500 tonnes de CO₂/an et couvrira les besoins de 4 650 foyers.

Dans la géothermie : les quartiers de Beauval et de Collinet bénéficient de la géothermie depuis déjà 20 ans ! Un réseau de chaleur urbain permet la production de 80 000MWh couvrant 40% des besoins des logements raccordés.



BIODIVERSITE

La CAPM s'investit :

- **Dans la constitution d'un réseau d'itinéraires verts** (pistes cyclables et espaces piétons), notamment avec le développement des coulées vertes du Musée de la Grande Guerre et celle du Parc d'Activité du Pays de Meaux.



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux